**AMAP « L’AMAP L’ANETH » à Veneux les sablons**

Contrat d’engagement 2017/2018 – Ferme de l’Abondance, dérivés de pommes

|  |  |
| --- | --- |
| Entre l’adhérent de l’association :  « Amap l’Aneth » :  Nom : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  Prénom : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  Adresse : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  Tél : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  Courriel : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | Et le producteur **: A**rnaud GRONFIER  « E.A.R.L. de l’Abondance »  24, rue de Lorrez  77710 – VAUX SUR LUNAIN  Tél : 06 63 97 06 13 / 06 82 67 30 10  Courriel : fermedelabondance@gmail.com |

# Les signataires du présent contrat s'engagent

A respecter les principes et engagements définis dans la Charte des Amap *(disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau Amap Ile-de-France)*, à savoir :

## Engagements de l'adhérent

- pré financer la production

- se rendre au moins une fois sur la ferme pendant la saison d'engagement afin de prendre la mesure du travail effectué et/ou participer aux travaux selon ses possibilités.

- mentionner au producteur partenaire et aux référents producteurs ses (in)satisfactions.

- gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et ses absences (vacances…) aux distributions.

- participer aux réunions de bilan de fin de saison.

- respecter les statuts et le règlement intérieur de l’AMAP « Amap l’Aneth ».

- être à jour dans son assurance responsabilité civile et sa cotisation à l’association.

## Engagements du producteur partenaire

- livrer des produits frais, de qualité, de sa ferme.

- être présent aux distributions (le plus souvent possible).

- donner régulièrement des nouvelles de sa production et accueillir les adhérents sur sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement.

- être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

## Engagements communs

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, maladies, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Toutefois et seulement **en cas de situation exceptionnelle** (catastrophe climatique, etc…), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique.

# Durée du contrat : annuel à partir de septembre 2017

# Distribution des produits :

Les distributions auront lieu le mercredi de 18h30 à 20h00 au Foyer Municipal de Veneux les Sablons.

Du 11 octobre 2017 au 21 juin 2018, distributions mensuelles pour les dérivés, soit 9 distributions les 11 octobre, 8 novembre, 6 décembre 2017, 24 janvier, 14 février, 21 mars, 18 avril, 16 mai et 13 juin 2018.

# Composition et prix des paniers

Quatre produits sont proposés au choix :

Cidre doux, cidre brut, jus de pomme, vinaigre de cidre.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Panier 2 : mensuel** | Prix du produit | Quantité par mois | Montant par mois |
| Cidre doux, 75cl | 3,80€ |  |  |
| Cidre brut, 75cl | 3,80€ |  |  |
| Jus de pomme, 1 litre | 2.90€ |  |  |
| Vinaigre de cidre, 50cl | 2.70€ |  |  |

Total / mois : . . . . . . . . . . . . .€

Total annuel du panier = total / mois × **9** = . . . . . . . . . . . . . €

# Modalités de paiement

Le règlement s’effectue en début de saison à la signature du contrat avec possibilité de faire plusieurs chèques à l’ordre de « E.A.R.L. de l’Abondance »

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Règlements | Banque et n° du chèque | Montant du chèque | Période de dépôt du chèque |
| Chèque n°1 |  |  | Octobre |
| Chèque n°2 |  |  | Novembre |
| Chèque n°3 |  |  | Décembre |

Fait à Veneux les Sablons en 3 exemplaires, le . . . . . . . . . . . . . . . . . . ..2017.

Signature de l’adhérent Signature du producteur Signature d’un membre du collectif